

Maintien à domicile et économies d'énergie

la CCPB poursuit son engagement

Dans le prolongement de son OPAH qui s'est terminée fin 2012, La Communauté de Communes du Pays de Bourgueil décidé de lancer, au 1^{er} mars 2014, un Programme d'Intérêt Général (P.I.G) centré sur l'adaptation de l'habitat et les économies d'énergie. L'animation de cette opération, confiée au PACT d'Indre et Loire, est financée par la CCPB, le Département et l'Etat.

Qu'est-ce qu'un Programme d'intérêt général ?

Tout comme le faisait l'OPAH, le Programme d'Intérêt Général a pour but d'accompagner les propriétaires dans la réalisation des travaux d'amélioration de leur logement grâce à **une assistance gratuite**, à la fois administrative et technique. Le PIG se différencie de l'OPAH par le fait qu'il accompagne uniquement les projets d'adaptation du logement et les travaux d'économies d'énergie.

Nombre de pers/ménage	Revenu fiscal de référence (avis d'impôts)
1	18 262 €
2	26 708 €
3	32 119 €
4	37 525 €
pers suppl.	5 410 €

Des subventions de l'Etat, du Conseil Général, voire des caisses de retraite peuvent être mobilisées pour réaliser les travaux, **sous conditions de ressources** (qui ont été élargies depuis la fin de l'OPAH) :

Un interlocuteur unique à votre disposition : le PACT37

L'animation du programme du P.I.G a été confiée au PACT d'Indre-et-Loire, chargé d'informer les habitants du territoire sur l'opération et d'accompagner les ménages depuis l'établissement de leur projet de travaux jusqu'à la mise en œuvre :

- **réalisation d'un diagnostic à domicile** (par un technicien spécialisé en autonomie ou en thermique) pour préciser et hiérarchiser les travaux à réaliser,
- **élaboration d'un projet de travaux en fonction des besoins, des moyens et des aides disponibles,**
- **conseils techniques,**

• **aide dans les démarches administratives nécessaires à la réalisation du projet de travaux**, notamment pour l'établissement et le suivi des dossiers de demande de subvention.

Une conseillère habitat, Sophie LONGEFAY, assure une permanence hebdomadaire le mardi matin de 10 h 00 à 11 h 30 à la Communauté de communes du Pays de Bourgueil,

11 bis avenue Jean Causeret. Cette permanence est sans rendez-vous, vous pouvez vous y présenter, muni de votre dernier avis d'imposition.

Attention: les travaux ne doivent pas commencer avant l'accord des financeurs et doivent être réalisés par des professionnels.

Permanences

le mardi matin de 10 h 00 à 11 h 30

Communauté de communes du Pays de Bourgueil,

11 bis avenue Jean Causeret,
37140 BOURGUEIL

Contact :

PACT d'Indre et Loire

303 rue Giraudeau

37000 TOURS

0247362565

www.pact37.fr

Deux exemples de travaux réalisables dans le cadre du PIG :



Les enfants de Mme X, 87 ans, ont pris contact avec le PACT car Mme X souffrait de problèmes de dos suite à une chute. Ils souhaitaient qu'elle puisse rester chez elle dans de bonnes conditions sans risquer de se faire mal. La salle de bains était équipée d'une baignoire que Mme X avait de plus en plus de difficultés à enjamber. Le PACT leur a conseillé de faire adapter la salle de bains en remplaçant la baignoire par une douche à l'italienne. De plus, comme ils envisageaient de remplacer les menuiseries extérieures et que les persiennes étaient difficiles à manipuler, le PACT leur a préconisé de faire installer

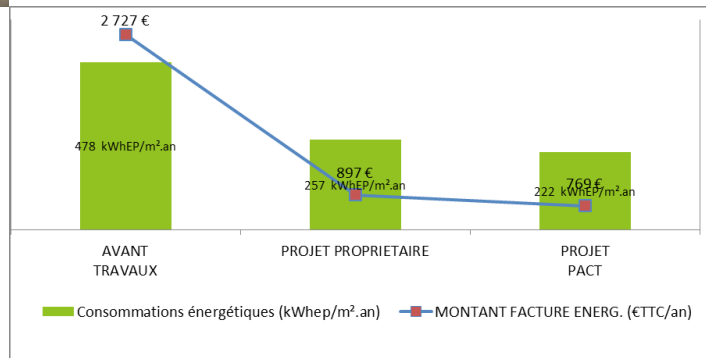
des volets roulants électriques en plus du remplacement de la porte d'entrée.

Après la visite de la technicienne du PACT, ils ont pu faire établir des devis et grâce aux subventions de L'Anah et du Conseil général, ils ont pu financer les travaux.

- ⑤ Fourniture et pose d'une douche à siphon de sol avec barres murales, incluant dépose de la baignoire, carrelage.
- ⑤ antidérapant, carrelage, faïence, robinetterie, paroi de douche, modification tuyauterie.
- ⑤ Fourniture et pose d'un WC suspendu.
- ⑤ Fourniture et pose de menuiseries extérieures (fenêtres, porte d'entrée) et volets roulants électriques.

Revenu fiscal de référence de la propriétaire : 7776 €

TRAVAUX TTC : **16 736€**
SUBVENTION : **9 988€**
RESTE A CHARGE DU PROPRIETAIRE: **6 748€**



Mme Y, 58 ans, célibataire, voulaient améliorer le confort thermique de son logement pour réduire sa facture énergétique. Lors d'un diagnostic thermique le PACT lui a conseillé :

- ⑤ Isolation de la toiture en combles perdus avec un isolant performant (R=7,5).
- ⑤ Isolation des murs périphériques (R=3,75).
- ⑤ Remplacement des menuiseries extérieures.

- ⑤ Installation d'un chauffe-eau thermodynamique.
- ⑤ Installation d'un poêle à bois.
- ⑤ Installation d'une VMC hygro B.

Revenu fiscal de référence du ménage : 10 096 €

TRAVAUX TTC :	39 796€
SUBVENTION :	15 500 €
RESTE A CHARGE DU PROPRIETAIRE:	24 296 € financé par un éco-prêt à taux
0	
Economie sur la facture énergétique:	1 958€/an
Temps de retour sur investissement:	6 ans